



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le **Jeudi 28 Novembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE ; **Adjoints** ; Thierry BELLOIS, Claudia COURTOIS, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT;

Absents excusés : Eric BROCHARD, Alice GAUTHIER, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/09/2024 :

Le procès-verbal du 24/09/2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Convention natation 2024-2025

Mme le Maire informe le conseil municipal que les séances de natation pour les écoliers de Marville débiteront le 6 janvier jusqu'au 25 avril 2025 pour les élèves de CE1/CE2 et à compter du 28 avril 2025 jusqu'au 13 mai 2025 pour les élèves de GS/CP. Les séances auront lieu à l'AggloCéane de Vernouillet. Le tarif est de 63 € par séance soit 1 260 € pour l'ensemble des élèves.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Les tarifs communaux

Mme le Maire informe des tarifs communaux pratiqués en 2024 notamment les concessions de terrain au cimetière et les tarifs de location de la salle polyvalente. Les conseillers demandent un relevé des dépenses et recettes liées à la salle polyvalente. Mme le Maire propose de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Renouvellement du contrat statutaire du personnel 2025-2028

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat groupe d'Assurance statutaire du personnel avec GROUPAMA arrive à échéance le 31/12/2024 (durée 4 ans).

Comme tous les 4 ans, le Centre de Gestion propose aux communes de faire partie d'un marché mutualisé afin d'obtenir des tarifs intéressants. C'est le groupe Relyens Assurances qui a été

retenu pour le contrat à venir. La commune n'a jamais collaboré avec les prestataires retenus par le Centre de Gestion car les conditions étaient moins intéressantes qu'avec son prestataire Groupama.

Pour ce nouveau contrat, Groupama a fait une nouvelle proposition pour les mêmes garanties avec des taux légèrement plus chers mais SANS franchise. Concernant le Groupe Relyens, les garanties sont moins intéressantes car aucune n'est sans franchise

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Remboursement concession cimetière renouvelée en 2018

Mme le Maire informe le Conseil municipal d'une erreur portant sur le renouvellement d'une concession faite le 13 septembre 2018, moyennant le paiement de 231 € (durée 30 ans).

Il s'agit de la concession renouvelée par Mme Odette BARBU, pour son époux M. Marcel BARBU, qui avait été accordée le 26 Février 1988 à titre gratuit par décision du Conseil municipal, en reconnaissance des services d'entretien du cimetière effectué par M. Marcel BARBU, garde-champêtre de la commune.

Cette information, n'ayant pas été mentionnée dans le logiciel Cimetière, la concession a été renouvelée contre paiement de la somme de 231 € par Mme Odette BARBU.

Mme le Maire demande l'accord au Conseil municipal pour le remboursement de cette somme à Mme Odette BARBU.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Agglomération du pays de Dreux : Approbation rapport CLECT SDIS

Mme le Maire rappelle le transfert de la compétence SDIS à l'Agglomération du Pays de Dreux en fin d'année 2023. Il convient donc d'approuver par délibération le transfert des charges de fonctionnement liées au SDIS que supportait la commune en 2023. Le montant est de 32 247 € et restera figé. Désormais, c'est l'EPCI qui subira les augmentations annuelles de ce service.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Avis projet Plateforme Atlantic Auto à Vernouillet

Mme le Maire informe l'assemblée que la Société ATLANTIC RECYCL AUTO a présenté une demande d'enregistrement concernant son projet ARA Vernouillet relatif à la construction d'un centre d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage d'une plateforme logistique situé sur la commune de Vernouillet, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les demandes d'enregistrement font l'objet d'une consultation publique. Celle-ci s'est déroulée pendant 4 semaines du 28/10/2024 au 26/11/2024.

La commune de Marville-Moutiers-Brûlé, étant incluse dans le périmètre d'affichage (1 km) autour du périmètre de l'installation projetée, les habitants ont été invités à s'exprimer sur ce projet.

Le conseil municipal doit également donner son avis sur cette installation.

Mme le Maire donne quelques explications : La Ste ARA appartient au Groupe Dubreuil. ARA est aujourd'hui installée à Dreux sur la zone Nord. L'implantation à Dreux limitant l'évolution de

l'activité, cette société souhaite s'installer sur une parcelle de 24 365 M2 située sur la zone Porte Sud à Vernouillet.

Accord à la majorité : 6 pour, 2 abstentions.

Communication et questions diverses.

Mme le Maire fait part aux conseillers de travaux à prévoir dans la classe de maternelle. En effet, suite au diagnostic amiante réalisé à la demande des services de l'Education nationale, il en ressort que le sol de cette classe présente quelques points endommagés laissant apparaître une colle noire contenant de l'amiante. Une rencontre sur place a eu lieu avec le conseiller de prévention départemental début novembre. Des devis pour la réfection de ce sol ont été demandés afin de porter cette dépense au budget 2025.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre avec Energie Eure-et-Loir s'est tenue pour faire le point sur l'éclairage public. Une subvention de 40 % est versée par Energie Eure-et-Loir dans le cadre du passage en Led. Le montant des travaux est estimé à 110 000 € pour les 169 points lumineux présents sur la commune. Une subvention de 30 % via le CRST (la région) viendrait en complément. Ce projet pourrait être inscrit au budget 2025.

Mme Chiapperin signale que le frigidaire de la Maternelle ne fonctionne plus. L'achat d'un nouveau est prévu.

M. Ecolan fait part des remarques de plusieurs habitants sur la facturation eau. Mme le Maire précise que des discussions sont en cours entre l'Agglomération et la société Aqualia sur la qualité de leurs services. En effet, plusieurs communes sont concernées par ces problèmes. Il a été confirmé par l'Agglo que les surestimations facturées seraient régularisées lors du relevé des compteurs en fin d'année.

Séance levée à 22h 40

La séance est levée à 22H40

Le secrétaire de séance

Le Maire

Evelyne CHIAPPERIN

Véronique BASTON